



ORGANISMES DE RADIO-TELEVISION NON DETENTEURS DE DROITS

Qui peut être accrédité ?

Si votre organisme de radio et/ou de télévision* souhaite rendre compte des Jeux Olympiques de 2004 à Athènes, vous pouvez être en droit de prétendre à une accréditation ENR (médias non détenteurs de droits). Cette accréditation vous permettra de bénéficier d'un accès restreint tel que défini dans les « Règles d'accès aux informations du CIO » :

- [Règles d'accès aux informations télévisées](#)
- [Règles d'accès aux informations radiodiffusées.](#)

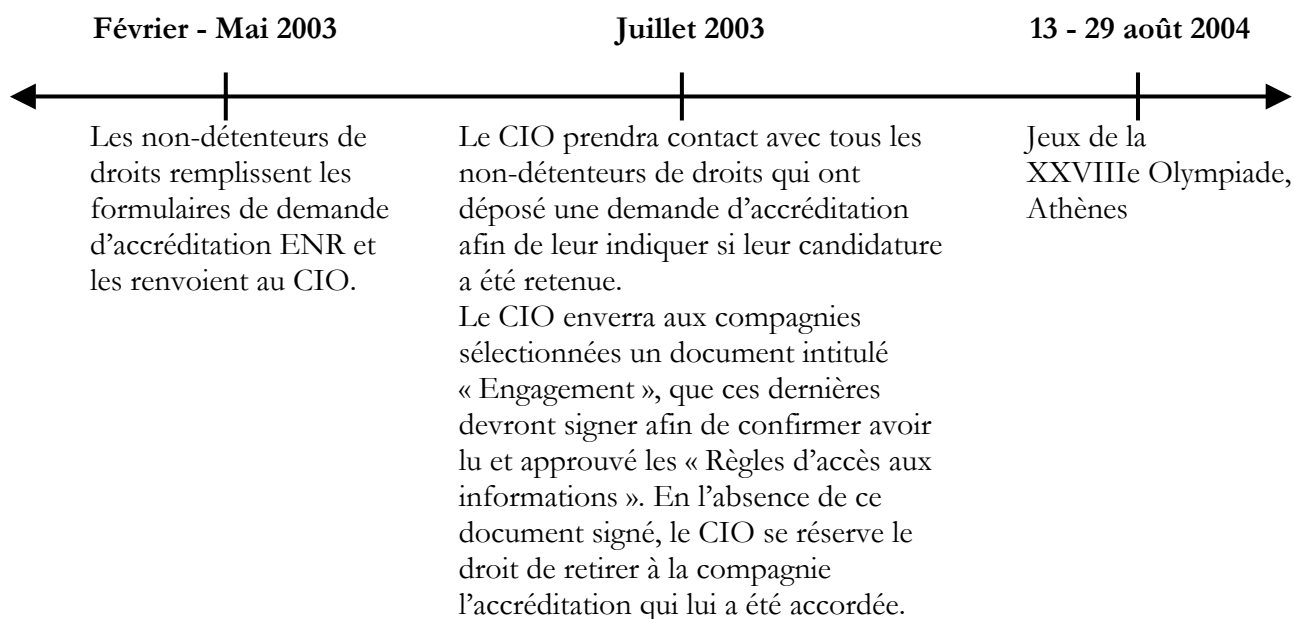
Comment déposer une demande d'accréditation ?

Si vous appartenez à cette catégorie et si vous souhaitez être accrédité pour les Jeux Olympiques de 2004 à Athènes, merci de remplir [le formulaire de demande d'accréditation ENR](#) et de le retourner par fax au CIO au numéro suivant :

+41 21 621 6349, à l'attention d'Emma Fuszard.

** Si vous appartenez à une compagnie de radio ou de télévision détentrice des droits de diffusion des Jeux Olympiques de 2004 à Athènes, votre accréditation vous sera directement remise par cette dernière.*

ÉCHEANCES :



Contact :

Si vous avez des questions concernant la procédure d'accréditation pour les Jeux Olympiques de 2004 à Athènes, n'hésitez pas à [prendre contact avec nous](#).

Si vous avez des questions concernant les services de presse à Athènes (sur l'hébergement par exemple), merci de vous mettre en relation avec le département de l'ATHOC chargé des opérations de presse, à l'adresse suivante : mediaservices@athens2004.com

Fax hébergement presse : +30 210 344 1043